

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

**DP 2024\_40**

**BAIL DE LOCATION DANS LA CELLULE 1 DE L'ÉCOPARC ENTRE LABEL PLATEFORME 47 ET VALORIZON - AVENANT N° 3 : FIN DE BAIL AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET MISE EN PLACE D'UN BAIL DE COURTE DURÉE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale dénommé « ValOrizon » modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017, notamment l'article 2 « Objet du Syndicat » mentionnant « la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire et de transition énergétique »,

Vu la délibération n° DL2023\_11/02 donnant délégations au Président notamment pour prendre toute décision concernant l'adoption de contrats et conventions nécessaires à l'exercice des compétences de ValOrizon [...];

Vu le bail commercial signé entre la société Label Plateforme 47, établissement secondaire de Label Emmaüs et ValOrizon qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la location d'une surface de 750m<sup>2</sup> dans la cellule C1 (local industriel),

Vu les décisions du Président conformes aux avenants 1 et 2 portant modification de la surface de location de 750m<sup>2</sup> à 1500m<sup>2</sup> puis de 1500m<sup>2</sup> à 1 700m<sup>2</sup> ;

Considérant la demande de Label Plateforme 47 de ne pas renouveler le bail arrivant à échéance au 31/12/2024 (pour une durée de 3/6/9 ans),

Considérant la demande de Label Plateforme 47 que soit établi au 1<sup>er</sup> janvier 2025 un bail de courte durée (3 mois) pouvant être renouvelé 1 fois pour une durée pouvant être comprise entre 1 et 3 mois;

Il convient donc de prendre un avenant n°3.

**LE PRÉSIDENT,**

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer un avenant n°3 au bail commercial actant la demande de bail de courte durée (3 mois) pouvant être renouvelé 1 fois pour une durée comprise en 1 et 3 mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et ce, conformément aux tarifs en vigueur.

Fait à Damazan, le 12 décembre 2024

Le Président

Ludovic BIASOTTO